

Parc industriel de St-Sylvestre

Le parc industriel, commercial et manufacturier de St-Sylvestre

La municipalité de St-Sylvestre a construit, il y a quelques années, un parc industriel, commercial et manufacturier. Comme plusieurs entreprises ont manifesté de l'intérêt pour s'établir dans le parc industriel de St-Sylvestre, nous tenions à vous donner l'information pouvant vous éclairer.

D'abord, soyez assurés du soutien du personnel municipal. Nous serons à votre écoute et nous vous accueillerons avec professionnalisme et enthousiasme. Aussi, nous travaillerons très fort avec vous pour que l'implantation de votre entreprise soit une réussite.

Votre entreprise est importante pour nous et nous serons heureux de vous accueillir chez nous. D'ailleurs, la municipalité de St-Sylvestre vous offre :

- Un important choix de terrains, à bas prix, soit à **0.25\$ du pied carré** et aux dimensions correspondant à l'envergure de tout projet (minimum 30 000 pieds carrés).

Une situation géographique intéressante

Le parc industriel, commercial et manufacturier de St-Sylvestre est situé au centre de 3 régions administratives d'envergure, soit Lotbinière, les Appalaches et la Nouvelles-Beauce. Le parc est un endroit intéressant pour les entreprises spécialisées dans le transport lourd, l'excavation, la construction, l'aménagement paysager...

Conditions de vente des terrains

1. Le promoteur soumet à la Municipalité une description détaillée de son projet :
 - Usage prévu ;
 - Grandeur du terrain nécessaire (justifications) ;
 - Bâtiment prévu (esquisse, grandeurs, matériaux, valeur estimée) ;
 - Emplois créés ;
 - Date prévue pour le début des travaux de construction ;
 - Date prévue pour le début des opérations ;
 - Toutes autres informations pertinentes ;

- Prix de vente des terrains est de 0,25\$ du pied carré (minimum 30 000 pieds carrés)
Ce prix de vente n'est valide que pour des projets exigeant la construction d'un bâtiment d'importance.
- À la suite de l'achat, l'acquéreur devra dans les 24 mois suivant la vente du terrain, construire ou installer un bâtiment industriel, commercial ou manufacturier conforme au projet présenté. Après ce délai, s'il n'y a pas eu de construction ou d'installation conforme au projet présenté, la propriété reviendra sans frais ni charges à la Municipalité de St-Sylvestre (ces conditions seront incluses dans l'acte notarié).

Informations générales

Responsables :

Marie-Lyne Rousseau
Directrice générale
Téléphone : 418-596-2384 *4
Courriel : dg@st-sylvestre.org

Jacinthe Létourneau
Responsable de l'urbanisme
Téléphone : 418-596-2384 *3
Courriel : urbanisme@st-sylvestre.org

Plan du parc industriel

